

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

GUIDE PRATIQUE À L'USAGE DU RÉSEAU

MÉDIATHÈQUE DÉPARTEMENTALE DU VAR

La Médiathèque départementale du Var propose un service gratuit d'échange de documents

L'équipe de la MDV vous accueille dans ses locaux à l'occasion de choix sur place.

Ce guide pratique a pour objectif d'expliquer comment préparer les échanges de documents ou de matériel et d'établir avec vous une collaboration agréable et efficace.

Ce mode d'emploi est également disponible sur le portail de la MDV dans l'onglet « boîte à outils » « travailler avec la MDV ».

► **Le renouvellement des collections**

Le renouvellement des collections par l'intermédiaire des prêts de la MDV complète et enrichit les acquisitions et fonds propres de chaque bibliothèque.

Ce renouvellement est possible de 1 à 4 fois par an selon les souhaits exprimés auprès de votre référent territorial.

Le planning annuel

La MDV a mis en place un planning annuel afin de :

- vous recevoir dans de bonnes conditions en présence de votre référent,
- assurer une meilleure répartition des visites des bibliothèques de son réseau sur l'ensemble de l'année.

Chaque bibliothèque est informée de la période au cours de laquelle elle peut prendre les rendez-vous de choix sur place.

La préparation des échanges

Pour préserver la cohérence de vos collections, il est nécessaire d'évaluer au préalable et le plus précisément possible le nombre et le type de documents souhaités.

Volume de prêt

Le volume total de documents échangés avec la MDV au cours de l'année par l'ensemble du réseau départemental nous oblige également à une certaine limite. Un maximum de 400 documents a été fixé pour des raisons humaines et logistiques.

► **Les livraisons et les retours des documents**

Les documents choisis sont livrés sur rendez-vous par les agents de la MDV.

Les livraisons

Il est nécessaire de prévoir :

- la présence d'un agent pour accueillir et aider notre collègue dans le travail de manutention lors de toute la durée de l'échange,
- un emplacement de stationnement devant la bibliothèque pour le véhicule de livraison.

Les documents sont livrés classés dans des caisses adaptées et empilables. Celles-ci seront vidées et récupérées sur place.

À NOTER

Tout rendez-vous annulé sera reporté sur la période suivante.

Les retours

Les documents doivent être rendus classés afin de faciliter leur réintégration dans nos magasins. Nous vous conseillons de laisser les documents sur les étagères et de les basculer pour les rendre visibles.

Nous vous demandons par ailleurs de :

- ne pas coller d'éléments distinctifs (étiquettes, adhésifs...) sur les couvertures,
- éviter les cartons qui occasionnent des manipulations inutiles,
- vérifier que les toisons soient complètes,
- vérifier le contenu et l'état des CD et des DVD,
- mettre de côté les documents abîmés.

▶ Les services en ligne

Sur le portail de la MDV vous pouvez :

- gérer les réservations,
- réserver les matériels d'animation,
- éditer la liste des prêts,
- exporter le panier des notices et des documents empruntés à intégrer dans votre logiciel de gestion.

Les réservations

Les réservations ont vocation à répondre aux demandes particulières des lecteurs mais ne se substituent pas au renouvellement régulier des collections. Afin de desservir l'ensemble du réseau, ces réservations sont limitées à 150 simultanément.

Ces demandes sont traitées quotidiennement et les documents disponibles sont immédiatement affectés à la bibliothèque demandeuse.

Les réservations vous sont remises à chaque rencontre dans votre bibliothèque ou à la MDV.

Elles se font en ligne dans le catalogue de la MDV. Vous pouvez suivre l'état de celles-ci en vous connectant sur le portail avec vos identifiant et mot de passe.

Les réservations demandées par d'autres bibliothèques

Il est nécessaire d'éditer la liste des « réservés à retourner » en vous connectant sur le portail de la MDV avec vos identifiants.

La boîte à outils

Pour vous aider, vous trouverez en page d'accueil du portail un onglet « boîte à outils » puis une rubrique « travailler avec la MDV » contenant des tutoriels pour vous accompagner dans diverses démarches :

- s'identifier sur le portail,
- éditer des listes de prêts,
- créer un panier de notices,
- faire des réservations...

À NOTER

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE,

vos référents sont à votre disposition pour répondre à vos questions par téléphone ou par courriel. Vous trouverez la liste des référents sur notre portail. Nous vous remercions de votre coopération et nous restons attentifs à toutes vos suggestions et propositions, susceptibles d'améliorer nos services.

PARTOUT, POUR TOUS, LE VAR ACTEUR DE VOTRE QUOTIDIEN



LE DÉPARTEMENT

CONTACT

Médiathèque départementale du Var

Direction des Affaires Culturelles

Département du Var

Tél. 04 83 95 37 40 - mdv@var.fr - www.médiathèque.var.fr

Pour plus de renseignements

facebook

Pinterest